



## Devenir de notre succession

Par **Nellyness**, le **01/05/2013** à **10:47**

Bonjour,

En consultant les questions et réponses du forum, tout cela me conforte dans mon idée que les notaires sont des escrocs en puissance.

J'ai été contactée en 2010 par un notaire de la Martinique pour m'aviser que notre succession était ouverte. J'ai reçu maintes et maintes papiers, nous avons versé des sommes pour moi considérables à ce notaire, ce jusqu'en décembre 2011, les frais notariaux devant augmentés il fallait que les procurations soient signées rapidement. La part de ma Maman, de mes petits soeurs et frères et moi même ont été racheté par une cousine. C'te blague. Depuis c'est silence radio, les messages au notaire me reviennent, la lettre à notre cousine débitrice reste sans réponse. Nous n'avons en notre possession qu'un PROJET non signé, sans entête du notaire, sans date et une cousine qui figure comme acheteur de nos parts....

Je n'y connais rien à tout cela, une personne pourrait m'indiquer la démarche à suivre maintenant que tout est payé. N'existe-t-il pas un document conforme qui devrait nous revenir ????

Merci d'avance à tous et bon courage et patience

Par **amajuris**, le **01/05/2013** à **11:29**

bjr, vous avez vendu votre part à une cousine et celle-ci ne vous paie pas.  
donc l'escroc c'est votre cousine et non le notaire.

quand on signe un document, le minimum c'est de lire ce qui est dessus même si parfois c'est compliqué à comprendre.

je ne comprends pas pourquoi vous avez payé si la succession était bénéficiaire.

une vente se fait par acte notarié avec une publicité figurant sur le fichier immobilier des

hypothèques.  
cdt

Par **Nellyness**, le **05/05/2013** à **19:16**

Bjr Amatjuris, j'appelle le notaire un escroc car celui-ci nous a fait signer des procurations, a été payé et je pense qu'il fait partie de ses attributions vu les sommes versées par la famille (frais de notaire, partage du terrain en 3 parcelles), d'informer celle-ci. Le document nommé "projet" est pour vous un document conforme ??? Ce notaire a pris contact avec moi par mail en 2010, et quand je tente d'envoyer un message, celui-ci me revient alors que je sais que l'étude existe toujours et par téléphone, au secours c'est la grande aventure pour l'avoir. Après le harcèlement qu'a exercé ma cousine sur les membres de la famille, ma petite soeur vient de m'aviser qu'il n'était pas certain qu'elle soit encore acquéreur du terrain du fait qu'elle vient d'acheter une maison aux Antilles. Je peux comprendre qu'elle ait des difficultés à présent pour régler les soultes, mais un petit mot aux cousins auraient suffit alors pourquoi ce silence, elle a bien su nous harceler pour que tout soit signer très vite et nous nous sommes exécutés.

Enfin. Je vous remercie d'avoir pris le temps de répondre à mon message.

Cordialement.

Nelly